

De toute évidence, cette décision a été prise à l'instigation du leader du gouvernement à la Chambre, qui est membre du cabinet et non seulement collègue du ministre désigné, mais aussi des autres ministres qui ont sans doute endossé la décision. Il y a une chose qui m'inquiète et qui m'a incité à intervenir à ce moment-ci. C'est la deuxième fois en l'espace de dix jours, sauf erreur, que le ministre responsable des initiatives gouvernementales aux Communes refuse d'endosser les déclarations d'un de ses collègues, ou encore refuse de confirmer à la Chambre qu'une déclaration faite à l'autre endroit correspond à la position officielle du gouvernement. Qu'est-ce qui motive son refus? C'est parce que l'autre ministre n'est pas là. Mais c'est inacceptable pour la Chambre des communes.

Des voix: Bien dit!

M. Clark: C'est tout simplement inacceptable que le leader du gouvernement refuse de confirmer une position officielle du gouvernement, position déjà énoncée par un collègue du cabinet à l'autre endroit. Le leader a refusé soit de la confirmer soit de la nier ici. Nous prenons de nouvelles habitudes assez dangereuses. D'abord, c'est dangereux parce qu'on cherche à faire entrer en douce dans un comité mixte des Communes et du Sénat une personne qui n'est pas libre de ses actes comme les autres membres. Deuxièmement, c'est une méthode dangereuse en ce sens que devant le refus répété du leader du gouvernement à la Chambre d'accepter les principes de la solidarité gouvernementale, les principes de la solidarité ministérielle et de la responsabilité ministérielle, nous devons conclure que toute déclaration faite par un de ses collègues engage le gouvernement à moins que le leader du gouvernement à la Chambre ne la désavoue à la Chambre des communes.

● (1520)

Des voix: Bravo!

[Français]

Mme le Président: Avant de redonner la parole à un autre député, je me dois de rappeler à ceux qui ont fait ce rappel au Règlement que je me trouve dans une situation absolument impossible, parce que je ne peux statuer sur la question, étant donné que je ne suis régie que par le Règlement de la Chambre. Par conséquent, ce qui se passe au Sénat, c'est l'affaire du président de cette Chambre-là.

Le très honorable chef de l'opposition soulève un débat, parce qu'il ne trouve pas de réponse auprès du président du Conseil privé (M. Pinard) en ce qui concerne une chose qui a été discutée au Sénat. C'est tout à fait légitime qu'il recherche une réponse, mais c'est du débat, et effectivement le débat est en train de se produire. Toutefois, ce n'est pas un rappel au Règlement. Alors comme ce n'est pas un rappel au Règlement, j'admets qu'il y a débat, mais il y a des occasions pour tenir ces débats à la Chambre des communes, et je suis sûre que le très honorable chef de l'opposition profitera de la première circonstance. Je donnerai maintenant la parole au président du Con-

Recours au Règlement—M. Clark

seil privé, puisqu'on lui a posé une question directe, mais je ne peux pas donner la parole à d'autres députés sur ce rappel au Règlement.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, il n'y a aucune raison pour que le très honorable chef de l'opposition soit pris de panique. En fait ce n'est pas la première fois, je ne sais pas s'il va y avoir un ministre ou non parmi les membres du comité mixte, mais ce ne serait pas la première fois si cela se produisait. Je peux lui donner une liste de ceux qui étaient ministres et qui ont déjà été membres d'un comité ou même qui ont été effectivement présidents de comités. Encore récemment, en 1976-1977, M. Sharp, madame le Président, était président du comité de la procédure et l'organisation. L'honorable ministre des Finances actuel a déjà été président de comité. Sir Wilfrid Laurier a déjà été président de comité. Sir John A. Macdonald a déjà été président de comité.

Alors je ne vois pas pourquoi s'offusque le très honorable député lorsqu'il se réfère à la pratique parlementaire, de ce qui se serait fait au Sénat hier ou de la tentative qui aurait été faite de faire nommer un ministre membre d'un comité mixte. Je ne vois pas en quoi cela va «à l'encontre des précédents». Je crois que le très honorable chef de l'opposition aurait intérêt à rafraîchir sa mémoire, et peut-être même non pas à parfaire mais à faire connaissance avec la procédure parlementaire et la pratique de cette Chambre et de cette noble institution que nous voulons respecter au plus haut point. Alors il n'a aucune raison d'être pris de panique. Si cela se faisait, ce ne serait pas la première fois. Cela ne serait pas un précédent, cela s'est déjà produit dans le passé, savoir, qu'un ministre a été nommé membre d'un comité. Je ne dis pas qu'il y en aura un, je n'ai pas l'intention de m'immiscer dans le choix fait par les sénateurs. Je les laisse entièrement libres de nommer ceux qu'ils voudront bien nommer pour devenir membres de ce comité mixte. Encore une fois, madame le Président, sur ce que les sénateurs déclarent de l'autre côté, je présume que des sénateurs progressistes conservateurs peuvent se charger de leur poser des questions opportunes.

En ce qui concerne notre position, elle est claire, je peux la répéter au chef de l'opposition, je l'ai donnée en réponse au député néo-démocrate tantôt, nous voulons respecter la décision prise par la Chambre et par le Sénat au sujet du mandat confié au comité mixte de, premièrement, étudier la résolution conjointe, deuxièmement, de nous faire ses recommandations au plus tard le 9 décembre. Je crois que cela ne peut pas être plus clair, et si le chef de l'opposition ne le comprend pas, je regrette, mais je ne peux pas apporter plus de précisions. Alors je réitère ce que je viens de lui dire, madame le Président, savoir, que la résolution acceptée par la Chambre et par le Sénat a pour conséquence d'obliger le comité à faire rapport au plus tard le 9 décembre, et en ce qui me concerne, et c'est la position du gouvernement à ce moment-ci, nous n'avons pas l'intention de changer cette décision.